

# **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 11 MARS 2024**

Le 11.03.2024, à 20h, s'est réuni le conseil municipal de la commune, suivant la convocation adressée le 04.03.2024

Président : M. CERVINO Vincent, maire

Nombre de Membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : **11** Vincent Cervino, Jean-Yves Maraine, Delphine Gil, Annabelle Soubeyrand, Marie-Christine Durand, Olivier Champetier, Brigitte Michel, Florence Demoment, Sylvie Eberland, Pascal Vincent, Geneviève Susselin

Secrétaire de séance : Marie-Christine DURAND

Validation du Procès-Verbal de la réunion du 17 janvier 2024 à l'unanimité.

M. le Maire ouvre la séance.

### **1/ Délibérations**

#### **-Approbation du Compte administratif 2023**

Sous la présidence de M. le Maire, le conseil municipal examine le Compte administratif communal 2023, le résultat de fonctionnement à affecter et la répartition sur le budget 2024, qui s'établit ainsi :

## Résultat de clôture

### Fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice 2022	200 762,10
Part affectée à l'investissement 2023	84 753,25
Résultat de l'exercice 2023	108 114,45

**Excédent exercice 2023** **+224 123,30**

### Investissement

Résultat à la clôture de l'exercice 2022	-41 242,86
Part affectée à l'investissement 2023	0,00
Résultat 2023	50 841,48

**Excédent exercice 2023** **+9598,62**

**résultat TOTAL de la clôture 2023** **+233 721,92**

### Résultat à affecter :

Résultat fin 2022 (excédent de l'exercice)	200 762,10
Affectation cpte 1068 en 2023(déjà cou-	84 753,25

vert)			
Résultat ex. 2023( Excédent de fonctionnement)		108 114,45	
	<b>A affecter</b>	224 123,30	
<b><u>Besoin de financement brut :</u></b>			
Excédent de fi- nancement		+9598,62	<b>R001</b>
RAR dépenses de 2023		-79 002,80	
RAR recettes de 2023		+38 247,08	
	<b>Besoin total de fi- nancement</b>	-31 157,10	
<b><u>Répartition : Budget 2024</u></b>			
1) Besoin de fi- nancement	(cpte 1068)	31 157,10	<b>R1068</b>
2) Report à nou- veau (résultat à affecter -le be- soin de finance- ment)	(cpte 002)	192 966,20	<b>R002</b>

Le conseil municipal, hors de la présence de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023, par :  
Nombre de membres en exercice : 11 - Membres présents : 11- Prenant part au vote : 10

### **-Approbation du Compte de gestion 2023**

M. le Maire expose aux membres présents que le Compte de Gestion est établi par le SGC (Service gestion comptable) d'Aubenas, à la clôture de l'exercice 2023.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>
<b>Recettes (titres émis)</b>	109 785,76 €	392 131,97 €
<b>Dépenses (mandats émis)</b>	58 944,28 €	284 017,52 €
Résultat de l'exercice :		
Excédent	+ 50 841,48 €	+ 108 114,45 €
Déficit	-	-

M. le Maire constate la stricte concordance entre le Compte administratif 2023 et le Compte de gestion établi par le Comptable des Finances Publiques.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis aux membres présents et adopté à l'unanimité.

## 2/ Autres points

### -Discussion sur l'élaboration du budget primitif pour 2024 :

En investissement :

- Agrandissement du Columbarium.
- La vidéo protection est pratiquement terminée. L'entreprise Volfeu a pendant les travaux changé l'alarme de la mairie qui était devenue insuffisante et a été prolongée dans le garage.
- Projet des Auches : Une rencontre avec le Directeur du SDEA, Mr Locatelli a eu lieu. La maîtrise d'ouvrage va leur être déléguée pour un taux de 3,5 % du montant global des travaux. Cela sera un réel soutien à la mairie, maître d'ouvrage : aide au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, suivi et recherche des subventions, aide à l'appel d'offres des entreprises, suivi de chantier... Une étude préalable va être effectuée pour un montant d'environ 15 000 euros. A la fin de cette étude une décision sera prise sur la validité ou non du projet particulièrement sur l'aspect financier. Une rencontre jeudi 14 mars a lieu avec Mr Vallos Conseiller aux décideurs locaux pour voir la capacité d'emprunt de la commune.

### - Point PLUI :

Suite à la réunion avec Thomas Inselin de la Communauté de communes des Gorges et à une journée de travail sur le PLUI avec le cabinet d'études en présence des élus, le zonage n'a pas été abordé concrètement. Pour Lanas, il y a 1,4 ha constructible sur lequel les élus doivent travailler. Cette proposition n'étant pas satisfaisante, une rencontre avec Luc Pichon, Thomas Inselin va être organisée pour poser la problématique des terrains constructibles.

### - Bilan recensement 2024 :

La mission d'Othylie Rivière, agent recenseur, s'est terminée le 17 février 2024. 296 adresses ont été collectées, soit au total 314 logements recensés (résidences principales). 3 logements n'ont pas pu être enquêtés. Compte tenu des bulletins individuels collectés (papier et déclaration internet), et des communautés (C.F.A), l'INSEE va calculer le nombre d'habitants. Beaucoup de logements vacants apparaissent, en particulier rue Principale. Les premiers résultats seront établis après l'été et le nombre d'habitants définitif sera connu en fin d'année.

### - Divers

- Carnaval du 23 mars (si mauvais temps il sera reporté au 6 avril). Des enfants et des parents se sont mobilisés ce samedi : fabrication de fleurs, panneaux, poissons en papier mâché... La remorque à canoës va arriver, les préparatifs avancent.
- CCAS : Le goûter galette des anciens du 31/01 s'est déroulé dans une très belle ambiance. 50 personnes étaient présentes, et 10 personnes ont été livrées à domicile. 66 invitations avaient été distribuées. Une reconduction de ce moment de partage a été demandée par beaucoup de participants.
- Film sur « Le fil des Alpes » : Benjamin Anconière a fait partager son expérience avec émotion et dynamisme. Une trentaine de personnes étaient présentes.
- Demande de prise en charge des frais de scolarité par la commune de Vinezac pour un enfant dont les parents sont séparés (père résidant sur Lanas). Une réponse négative a été donnée, après avoir pris contact avec les services juridiques compétents dans ce domaine.
- Proposition d'une représentation de Clown le 24 mars, sans chapiteau et sans animaux. Autorisation donnée pour le 24, avec installation dès le 22 mars sur le parking de la salle Papillon.

### **3- Compte Rendu des réunions extérieures :**

-Le 26/02/2024 – Comité syndical Olivier de Serres

La réunion du comité syndical a principalement porté sur des points administratifs :

- Création d'un poste administratif de catégorie B au 01/03/2024. La directrice, Mme BARBIER, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01/07/2024. La procédure de recrutement est terminée, Mme MAZIERE disponible a été recrutée afin de garantir un tuilage optimal.
- Mise à jour des indemnités des élus compte tenu de l'évolution de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IBTFP).

Un point a été fait sur les travaux en cours,

- Nouveau réservoir sur Lavilledieu : mise en service prévue vers le 15/03/2024 (sous réserve de la visite du Consuel).
- Renouvellement des canalisations sur le Coiron : travaux terminés.

Toujours des inquiétudes sur les communes où les nouvelles constructions sont bloquées par la DDT en raison d'une insuffisance d'eau.

-Le 27 février 2024 : conseil communautaire à Lanas

Finances : attribution de compensation 2024 provisoires pour la commune de Lanas : 11 422,98 euros

Pôle enfance jeunesse social culture :

- Elaboration d'une convention supra communautaire de partenariat financier pour l'accueil dans les crèches de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas et la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.
- Renouvellement de la convention de soutien à la parentalité : les rencontres "mères roseaux" pour l'année 2024.

Mobilité :

- Attribution des 3 lots pour les travaux d'aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte : 4ème tranche de Beaulieu à St Paul le Jeune.
- Etablissement de la grille tarifaire des parkings gare routière office de tourisme et site du Pont d'Arc. Conservation des tarifs de l'année 2023.

Espaces Naturels : Convention de partenariat avec le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour le projet Grand Site de France

Le 04/03/2024 – CDC : Commission Développement Economique

Trois demandes d'aide à la création de commerces (sur Ruoms et Vallon) ont été sollicitées avec présentation par les porteurs de projet. Une vitrailliste et deux commerces de restauration rapide (pizzas à emporter et sandwicherie italienne). Les membres de la commission ont donné des avis favorables, soit une subvention de la CDC de 5 020 € pour ces 3 projets. Ces 3 projets seront soumis au vote du bureau de la CDC.

L'étude de la stratégie développement économique est en cours. Différents scénarios ont été présentés pour les différents volets :

- Volet économique et artisanal
- Volet foncier
- Volet commercial

La prochaine mission consistera à hiérarchiser et prioriser les scénarios pour chaque volet. Ainsi, des pistes d'actions pourront être proposées afin d'établir un plan d'actions pour la stratégie intercommunale de développement économique. Du travail reste à faire.

Maison de la saisonnalité et forum de l'emploi : Espace saisonnier des Gorges de l'Ardèche

Forum de l'emploi : jeudi 21 mars à l'espace sportif de Vallon Pont d'Arc (55 stands entreprises, soit 450 offres).

Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (ISDPAM).

La nouvelle convention triennale 2024-2026 a été votée, participation financière de la collectivité de 0.85 ct/habitant. Les permanences ont commencé en février avec l'accueil de 2 porteurs de projet.

La séance est levée à 22 h

La secrétaire de séance :  
DURAND Marie-Christine

Le Maire, Vincent CERVINO